

*Session permanente*

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

-----

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE  
DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

**Président de séance :**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance :**

- **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

**Ordre du jour** : Projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, **dossier n°076**.

La séance plénière du vendredi 15 décembre 2023 s'est ouverte à 09 heures 12 minutes.

### **1. Le quorum**

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 08
- absent non excusé : 01
- présents : 62
- procurations : 08
- votants : 70

### **2. Les annonces**

Le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 12 décembre 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Aussi, le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 22 septembre 2023 mis à la disposition des députés, a été adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président de l'Assemblée législative de transition a fait un rappel des dispositions des articles 46, 47, 62 et 63 de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances. Ainsi, l'ossature du projet de loi est présentée en deux parties, à savoir les dispositions relatives aux ressources et aux charges et les dispositions relatives aux charges par ministère et institution.

### **3. L'examen du dossier n°076**

#### **3.1- La présentation de la synthèse du rapport général de la COMFIB**

Le rapport n°2023-041/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Mamadou YARO, Rapporteur général, a recommandé l'adoption du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

### **3.2. La présentation des synthèses des rapports pour avis des quatre autres commissions générales**

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), la Commission du développement durable (CDD) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), à travers la présentation des synthèses de leurs rapports, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

### **4. La déclaration du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective**

Dans sa déclaration, Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, a rappelé que l'Assemblée législative de transition à travers la Commission des finances et du budget (COMFIB), a exercé depuis le mois de septembre 2023 ses prérogatives de contrôle de l'action gouvernementale par l'audition des techniciens et des membres du Gouvernement sur les prévisions budgétaires au titre de l'année 2024.

Il a relevé que l'examen du rapport général produit par la COMFIB permettra au Gouvernement de disposer de l'outil de mise en œuvre de sa politique de développement économique et social, à savoir le budget.

Il a par ailleurs indiqué que le projet de loi de finances intervient dans un contexte de rareté des ressources. Pour lui, le défi majeur de la gestion budgétaire actuelle est de faire face aux charges et aux besoins d'accompagnement des Forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme tout en préservant les acquis au niveau des secteurs sociaux, notamment la santé, l'éducation et l'agriculture.

Il a ensuite annoncé que le budget de l'Etat, exercice 2024, se chiffre à 3019, 1 milliards de francs CFA en recettes et à 3694,6 milliards en dépenses avec une amélioration des recettes de 387,8 milliards de francs CFA par rapport à 2023. Le déficit budgétaire se chiffre à 675,4 milliards de francs CFA. Quant à l'épargne, elle est évaluée à 509,7 milliards de francs CFA contre 273,1 milliards de francs CFA en 2023. Le ratio solde budgétaire sur le Produit intérieur brut (PIB) se chiffre 4,6% contre 4,8% en 2023.

Il a rassuré la Représentation nationale que la priorité du Gouvernement reste la restauration de l'intégrité du territoire et la gestion de la crise humanitaire. A cet effet, la part allouée aux secteurs de la défense et de la sécurité, au titre de l'année, est de 29,49% du budget total. Il a ajouté qu'une attention particulière sera accordée aux secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et le développement rural.

En termes de perspectives, des efforts seront consentis pour plus de résultats dans :

- la gouvernance administrative, économique et locale ;
- la résilience des populations dans les localités d'intervention ;
- les réalisations socio-économiques envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets tels le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL), le Programme d'urgence pour le Sahel (PUS), le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR).

Avant de clore son propos, le ministre, tout en reconnaissant que de nombreux besoins n'ont pas pu être pris en compte, a exhorté les acteurs à l'utilisation efficiente des ressources allouées pour la couverture des besoins indispensables. Il a également rassuré les députés de la mise en œuvre des recommandations pertinentes formulées dans le cadre de l'adoption de ce projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

## **5. Le débat général**

### **5.1- Les questions et les préoccupations des députés**

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- les montants des crédits budgétaires accordés aux ministères et institutions ;
- la non prise en compte du ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme au niveau des résultats attendus ;
- les cliniques mobiles commandées au titre du budget, exercice 2024 ;
- le fonctionnement du palais de justice de Bobo-Dioulasso ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de la dengue ;

- l'explication sur les 15 km de pistes à bétail ;
- les dispositions prises pour l'effectivité du Cash transfert et les critères d'octroi ;
- le nombre de fourgons à acquérir pour les centres de détention ;
- l'implémentation effective du budget programme au Burkina Faso ;
- les dortoirs à construire à Bagré pôle ;
- l'échéance de la limitation de la hausse de l'encours de la dette publique ;
- l'importance du volume des crédits alloués au pilier 3 (Réforme de la gouvernance) ;
- la construction d'abris pour les Personnes déplacées internes (PDI) ;
- la mise en œuvre du cadastre fiscal ;
- la résorption des classes sous paillotes ;
- la gestion des personnes handicapées ;
- le nombre d'emplois à créer par le ministère en charge de l'emploi ;
- la politique de réalisation de logements décents ;
- les primes alimentaires des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP).

*(A la suite des questions posées par la plénière, la séance a été suspendue à 12 heures 56 minutes, puis reprise à 13 heures 13 minutes avec les éléments de réponse apportés par le Gouvernement).*

## **5.2- Les Réponses de la COMFIB**

Sur **les montants des crédits budgétaires accordés aux ministères et institutions**, Monsieur Moussa NOMBO, Président de la COMFIB a rappelé que les besoins supplémentaires exprimés étaient de plus de 360 milliards de francs CFA. Il a souligné que lors des travaux d'arbitrage avec le Gouvernement, il est ressorti une prise en charge de 18% de ces besoins supplémentaires. Il a fortement insisté qu'aucun ministère ou institution n'a bénéficié au-delà du montant sollicité.

Par rapport à **la non prise en compte du ministère en charge de l'habitat et de l'urbanisme au niveau des résultats attendus**, Monsieur

Mamadou YARO, Rapporteur général de la COMFIB, a relevé qu'il s'agissait d'un échantillon de ministères et institutions. Il a souligné qu'au niveau de chaque ministère ou institution, il y avait de nombreux résultats attendus. Néanmoins, il a reconnu la pertinence de la préoccupation car les résultats attendus permettent d'avoir une lecture rapide de la situation dans le cadre du suivi de l'exécution du budget de l'Etat.

### **5.3- Les réponses du Gouvernement**

Sur **les cliniques mobiles commandées au titre du budget de l'Etat, exercice 2024**, Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, a affirmé qu'il est prévu l'acquisition de 15 cliniques par le Projet communautaire de relance et de stabilisation du Sahel (PCRSS) sur financement de la Banque islamique de développement avec une contrepartie burkinabè. Trois cliniques mobiles seront livrées au mois de janvier 2024 et deux autres en mai 2024. Selon lui, ces cliniques prendront en charge la santé de la mère, de l'enfant, des personnes vivant avec un handicap ainsi que le dépistage et le traitement du cancer.

En ce qui concerne **le fonctionnement du palais de justice de Bobo-Dioulasso**, le Ministre a indiqué que lors des travaux de réhabilitation de cette infrastructure, le Gouvernement a reconnu qu'il fallait plutôt la construction d'un nouveau bâtiment avec toutes les commodités. Il a relevé que le palais réhabilité abritera les différents services en attendant une nouvelle construction dont le terrain est acquis.

S'agissant **des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de la dengue**, le Ministre a fait l'inventaire de la mise en œuvre d'une série d'actions notamment :

- la lutte anti-vectorielle à travers la pulvérisation intra-domiciliaire et spatiale ;
- la prise de mesures d'assainissement ;
- le renforcement des capacités des agents de santé pour la prise en charge des cas ;
- la dotation en médicaments et équipements des hôpitaux.

Concernant **l'explication sur les 15 km de pistes à bétail**, le Ministre a souligné qu'il s'agit d'un investissement sur ressources propres de l'Etat. Il a reconnu la faiblesse de ces pistes et a indiqué qu'avec l'accompagnement

des partenaires du Gouvernement, la distance pourrait être revue à la hausse à 30 kilomètres. Il a souligné la complémentarité de l'agriculture et de l'élevage.

**Sur les dispositions prises pour l'effectivité du Cash transfert et les critères d'octroi**, monsieur le Ministre a précisé qu'au niveau des gouverneurs et de l'Etat central, des mesures ont été prises pour sa suspension parce qu'au-delà du côté positif qui permet de donner des revenus aux populations afin de les aider à acquérir des vivres et également à dynamiser l'économie locale, il y a des effets néfastes. Il a relevé qu'il y a des personnes qui refusaient de rejoindre les zones libérées afin de continuer à bénéficier du Cash transfert. Pour lui, s'il n'y a pas une bonne maîtrise des bénéficiaires, ces ressources peuvent alimenter le camp de l'ennemi. Il a ajouté que des études sont menées afin de permettre aux populations de préserver leur dignité et leur donner des possibilités de se prendre en charge. Il a rassuré les députés que des actions sont entreprises pour trouver une bonne formule du Cash transfert.

S'agissant **du nombre de fourgons à acquérir pour les centres de détention**, le Ministre a reconnu leur nombre insuffisant mais a relevé que ces acquisitions viennent en complément d'un existant. Il a ajouté que les achats de fourgons sont effectués en fonction des ressources de l'Etat.

En ce qui concerne **l'implémentation effective du budget programme au Burkina Faso**, le Ministre a porté à la connaissance de la Représentation nationale qu'il est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cependant, il a relevé que certaines composantes ne sont pas encore prises en compte car le budget programme est un processus. Il a ajouté que des actions sont menées par le Gouvernement pour une évaluation du budget programme.

**Sur les dortoirs à construire à Bagré pôle**, le Ministre a rappelé la mise en place d'incubateurs de technologies sur ce site par le Ministère en charge de la recherche et de l'innovation. Pour la suite du projet, le Ministère a prévu l'augmentation de la capacité des dortoirs afin de loger les étudiants chargés de la production. Au titre de l'année 2024, des dortoirs de 100 lits seront construits.

**Sur l'échéance de la limitation de la hausse de l'encours de la dette publique**, le Ministre a rappelé l'insuffisance des ressources et le poids de

l'impôt sur les populations. Il a indiqué que pour soutenir la croissance, le Gouvernement s'endette utilement. Il a reconnu que le niveau de la dette s'accroît d'année en année mais est toujours soutenable car le Burkina Faso dispose d'une stratégie d'endettement. A cet effet, il a insisté sur l'utilisation productive des produits des emprunts.

Par rapport à **l'importance du volume des crédits alloués au pilier 3 (Réforme de la gouvernance)**, le Ministre a fait remarquer que ce pilier regroupe beaucoup de domaines car étant un pilier résiduel. Ce pilier intervient dans la santé, l'éducation, la justice, la réforme de l'économie et les infrastructures.

S'agissant de **la construction d'abris pour les Personnes déplacées internes (PDI)**, le Ministre a affirmé que 2350 abris ont été acquis à plus de 957 millions de francs CFA. A cela s'ajoute l'élan patriotique de l'Assemblée législative de transition qui a fait un don de 3050 tentes sahéniennes et 800 autres annoncées en 2024. Il a par ailleurs mentionné que d'autres partenaires comme la Fondation du Roi d'Arabie Saoudite et les populations hôtes accompagnent le Gouvernement. Les besoins au titre de l'année 2024 sont estimés à 8900 abris.

En ce qui concerne **la mise en œuvre du cadastre fiscal**, le Ministre a reconnu le retard accusé par le Gouvernement. Néanmoins, il a informé les députés de l'existence d'autres initiatives comme le Projet d'appui pour la réforme de la gouvernance du foncier et des mines. Il a par ailleurs indiqué que la digitalisation intégrale du cadastre fiscal sera effective au cours de l'année 2024 ainsi que la mise en œuvre du « Compte d'affectation spéciale du Trésor (CAST) ».

Sur **la résorption des classes sous paillotes**, le Ministre a souligné que leur effectif est élevé. Il a dénombré au niveau de l'enseignement public 3017 et au privé 2192. Il a ajouté que le Gouvernement et ses partenaires développent des initiatives pour absorber progressivement la situation. Toutefois, il a relevé que c'est un phénomène dynamique car les normalisations sont souvent suivies d'autres créations de classes sous paillotes.

Concernant **la gestion des personnes handicapées**, le Ministre a noté au cours de 2023, la reprise de la carte d'invalidité, l'élaboration des décrets

d'application de la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, l'acquisition du matériel spécifique et de mobilité, la dotation en vivres et non vivres, etc. Il a relevé l'absence de visibilité des actions réalisées par le Gouvernement.

S'agissant **du nombre d'emplois à créer par le Ministère en charge de l'emploi** dans ce projet de loi, il ressort que le Ministère en charge de la Fonction publique recrute. Le Ministre a ajouté que la mise en œuvre de grands travaux en 2024 comme la construction de l'autoroute Ouaga-Bobo créera plus de 5000 emplois.

Par rapport à **la politique de réalisation de logements décents**, le Ministre a affirmé que des réflexions sont menées par le ministère en charge de l'urbanisme. Il a relevé le programme pour la réhabilitation des zones non loties, les offres de logements décents de la Société nationale d'aménagements des terrains urbains (SONATUR) et le Centre de gestion des cités (CEGECI). Il a ajouté que la mise en œuvre de la loi sur la promotion immobilière permettra de résoudre les problèmes liés au logement.

Sur **les primes alimentaires des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP)**, le Ministre a indiqué que, conformément aux textes en vigueur, ce sont les VDP nationaux qui en bénéficient. Les VDP communaux n'y ont pas droit. Il a informé la Représentation nationale de l'augmentation des primes des VDP de 60 000 à 80 000 francs CFA à partir du mois de janvier 2024.

## **6. Déclarations des Groupes constitués sur le projet de budget tenant lieu d'explication de vote**

Les cinq Groupes constitués de l'Assemblée législative de transition ont fait leur déclaration en félicitant le Gouvernement pour l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 et ont décidé de voter « pour » le projet de loi. Il s'agit des Groupes constitués suivants :

- Parlementaires désignés par le Chef de l'Etat ;
- Forces de défense et de sécurité ;
- Forces vives des régions ;

- Partis politiques ;
- Organisations de la société civile.

### **7. Examen et adoption du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024**

Les députés ont procédé à l'examen et à l'adoption, article par article, titre par titre et partie par partie du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Il a été autorisé au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, les plafonds en recettes et en dépenses de treize (13) Comptes d'Affectation spéciale du Trésor (CAST). Ces autorisations s'élèvent à 274 388 466 francs CFA. Il s'agit :

#### **Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :**

- Compte spécial du Trésor n°156 « Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS) ».

#### **Ministère de la Défense et des anciens combattants :**

- Compte spécial du Trésor n°155 « Fonds de soutien patriotique ».

#### **Ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :**

- Compte spécial du Trésor n°131 « Développement de la Statistique » ;
- Compte spécial du Trésor n°132 « Cadastre fiscal » ;
- Compte spécial du Trésor n°142 « Remboursement de crédits TVA » ;
- Compte spécial du Trésor n°154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière ».

#### **Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :**

- Compte spécial du Trésor n°129 « Soutien à la modernisation de l'administration publique ».

#### **Ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi :**

- Compte spécial du Trésor n°144 « Appui à la formation Professionnelle ».

**Ministère de la Santé et de l'hygiène publique :**

- Compte spécial du Trésor n°128 « Développement du système de Santé ».

**Ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales :**

- Compte spécial du Trésor n°126 « Soutien au développement de l'enseignement de base » ;
- Compte spécial du Trésor n°127 « Cantines scolaires du Secondaire ».

**Ministère de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat :**

- Compte spécial du Trésor n°130 « Opération lotissement centres urbains et ruraux du Burkina Faso » ;
- Compte spécial du Trésor n°143 « Approvisionnement en eau et assainissement ».

Le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, qui se chiffre en recettes à 3 019 118 770 000 francs CFA et en dépenses à 3 694 594 012 000 francs CFA, a été mis aux voix et adopté à l'unanimité des 70 votants.

Avant de lever la séance, le Président de l'Assemblée législative de transition a, au nom de tous les députés et en son nom propre, remercié le Gouvernement pour les efforts soutenus dans la reconquête du territoire pour un retour à la paix. Il a ensuite félicité, remercié et encouragé les régies de recettes pour les efforts constants dans le recouvrement.

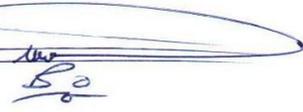
Il a par ailleurs remercié le peuple burkinabè pour les efforts constants, le soutien et l'adhésion à la vision de la Transition. Pour le Président de l'Assemblée législative de transition, ce budget est un budget d'engagement et d'espoir au regard de l'effort pour la reconquête du territoire national et des investissements dans le domaine agricole, éducatif, sanitaire en vue du financement de l'économie.

Enfin, il a invité le Gouvernement à une application de la loi de finances par une transparence dans la collecte des recettes et dans la dépense publique.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le jeudi 28 décembre 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 18 heures 34 minutes.

Ouagadougou, le 15 décembre 2023

  
**Le Président de séance**  
**Le Président**  
**Dr Ousmane BOUGOUMA**  
*Président de l'Assemblée législative de transition*

**La Secrétaire de séance**



**Esther BAMOUNI/KANSONO**  
*Troisième Secrétaire parlementaire*